

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Etudié en Commission de Finances le 04 mars 2024

Présenté au Conseil Municipal du 07 mars 2024

PREAMBULE

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** représente une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Ainsi, l'article 23 du règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé le 18 juin 2020 précise que :

« Article L. 2312-1 du CGCT : *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le débat d'orientation budgétaire a lieu entre les mois de décembre et mars de chaque année, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet. Il donne lieu à délibération et est enregistré au procès-verbal de séance.

Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement.

Le rapport est mis à la disposition des conseillers municipaux dès réception de la convocation pour la séance. Il est accompagné des annexes aux documents budgétaires prévus par les lois et règlements en vigueur »

Par ailleurs, le gouvernement a souhaité, pour 2024, harmoniser les différentes normes comptables pour fiabiliser les comptes. Une expérimentation de la certification des comptes est en cours et la mise en œuvre du Compte Financier Unique amené à remplacer le compte administratif et le compte de gestion ainsi qu'une nouvelle norme comptable unique, la M57 qui s'imposera à tous les types de collectivités, sont lancées. A Saint Pierre le vote a eu lieu en septembre 2023 pour une mise en œuvre au 1/1/2024.

Sommaire

Table des matières

PREAMBULE.....	1
Sommaire.....	2
Un contexte économique global qui impacte les collectivités	3
I. Monde : une croissance modérée en 2023.....	3
II. Zone Euro : la dynamique de désinflation se poursuit.....	4
III. La situation économique française.....	4
A. Impactée mais résiliente	4
B. L'inflation est une donnée qui s'inscrit dans le temps.....	6
C. L'emploi reste favorable mais.....	6
Loi de programmation des finances publiques (LPFP) et loi de finances 2024 (LF 24)	8
Les collectivités fortement mises à contribution	9
Le Département de la Haute-Savoie.....	12
La situation et les orientations budgétaires de la Commune.....	13
I. En quelques mots	13
A. Les charges de fonctionnement en hausse	13
B. Investissement : des projets qui voient le jour mais des marges de manœuvre réduites....	14
II. Analyse financière 2023	15
III. La section de fonctionnement.....	17
3.1 Des dépenses en hausse... ..	17
a. Dépenses de personnel	17
b. Zoom sur le prélèvement SRU	22
c. Zoom sur les dépenses des services extérieurs (enfance, culture)	19
d. Zoom sur la politique culturelle.....	20
e. Zoom coûts de fonctionnement Cohendier	21
f. Zoom sur les charges énergétiques.....	18
3.2 Les dépenses impactent fortement les projections 2024	22
IV. Une section d'investissement qui nécessitent des choix importants	23
Projets à financer ou à engager ou en phase d'études	23

Un contexte économique global qui impacte les collectivités

I. Monde : une croissance modérée en 2023

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le quatrième trimestre 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée.

L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

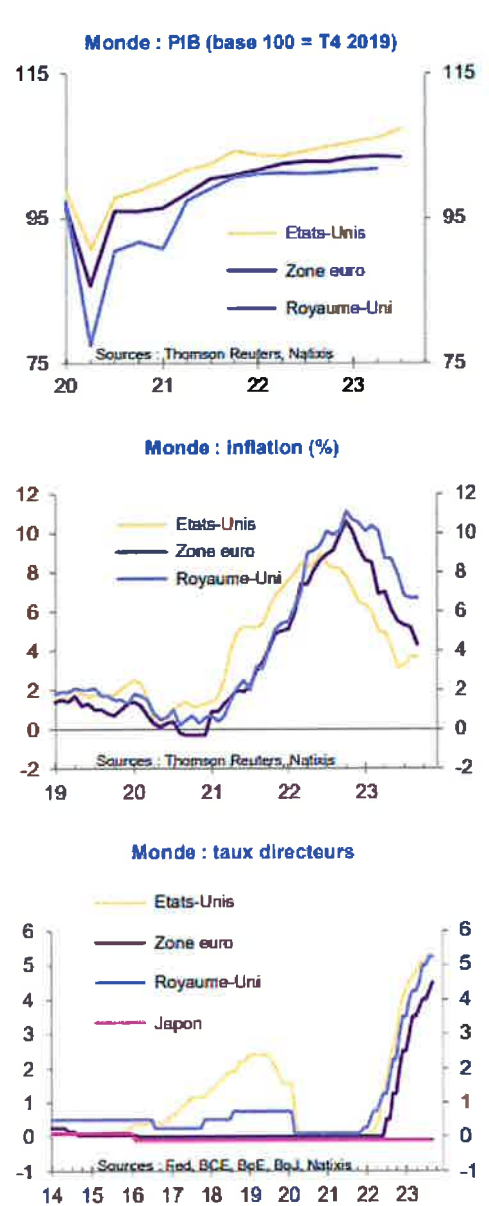
En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1% T/T, après +0,3% au T2 et +0,1% au T1.

Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre.

L'inflation en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022.

Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 6,7% en septembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique, mais reste à des niveaux élevés. L'activité s'est montrée peu dynamique à +0,2% T/T au T2 après +0,3% au T1.

Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,7% en septembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une



première estimation de PIB à +4,9% au T3, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire.

En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

II. Zone Euro : la dynamique de désinflation se poursuit

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières.

Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader.

La première estimation du PIB du T3, à -0,1% et le T4 s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à **+0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.**

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022.

La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +3,9% au T4 et 5,8% sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, nous prévoyons une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne après l'été prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation.

Parallèlement, le **taux d'épargne des ménages reste élevé** et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

III. La situation économique française

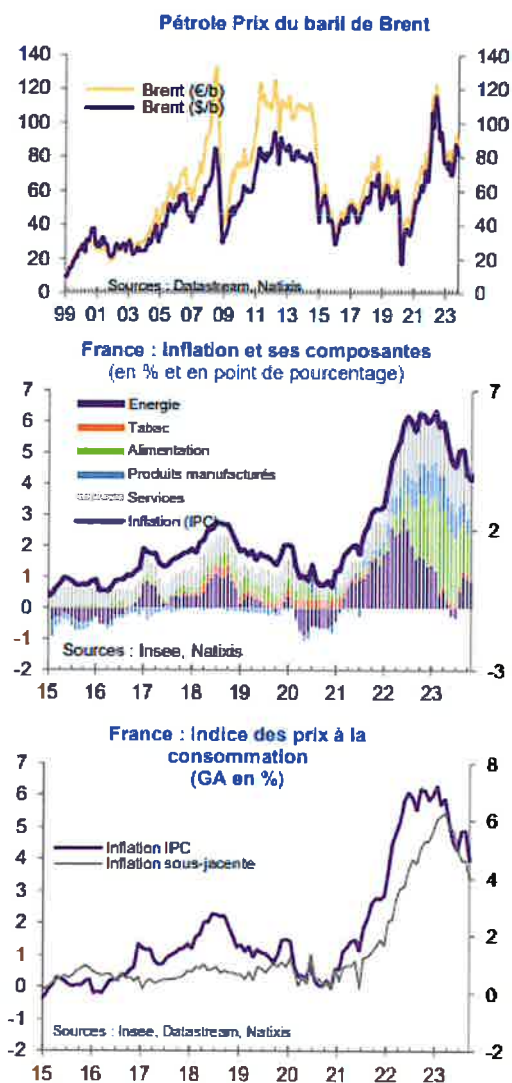
A. Impactée mais résiliente

Après le rebond post-covid en 2022, la croissance française en 2023 s'est essoufflée : +1% contre +2,6% l'an dernier. Elle devait sensiblement se renforcer en 2024 selon les estimations du Gouvernement

(+1,4%), mais ces prévisions sont jugées optimistes par le Haut Conseil des Finances Publiques. Au final, le Ministre de l'Economie a annoncé le 18 février 2024 que la croissance **ne dépasserait pas 1% en 2024 et qu'un plan d'économie de 10 milliards d'euros serait mis en œuvre.**

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au T2, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse. L'autre bonne nouvelle concerne l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 1,5% au T3, après + 0,9% au T2. L'investissement des ménages a quant à lui stoppé son repli (+0,1%) après 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock accélère et contribue positivement à la croissance du PIB (+0,7point après +0,2 au T2). A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance proche de 1% en moyenne cette année.

B. L'inflation est une donnée qui s'inscrit dans le temps



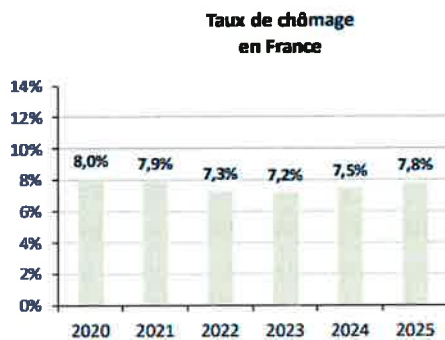
L'inflation devrait rester élevée en 2023 à +2,6%, soit au-delà de la cible de +2% de la Banque Centrale européenne. Elle paraît cependant en cours de normalisation, après le pic de 2022. L'inflation volatile diminuerait compte tenu de la stabilisation des prix de l'énergie, après 3 années de forte hausse. L'inflation sous-jacente diminuerait également du fait du ralentissement des prix des produits alimentaires et manufacturés.

Cette hausse très rapide des prix affecte les dépenses courantes de la Ville dont certains achats courants (marché de restauration de la crèche et des écoles, dépenses énergétiques, achats de papier) et les salaires des agents qui ont bénéficié de plusieurs mesures nationales de revalorisation pour en compenser les effets. Toutefois, l'inflation se répercute aussi sur ses recettes car les bases de taxe foncière dépendent de l'évolution des prix. La loi prévoit que les locaux d'habitation sont réévalués chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix harmonisés à la consommation (IPCH) enregistré entre novembre de l'année n-2 et n-1. En 2023, ces bases ont ainsi progressé de 7,1%. **En 2024, l'évolution serait de +3.9%**, en concordance avec le ralentissement de l'inflation. Pour assurer un retour à la stabilité des prix, les banques centrales ont entamé un cycle de resserrement des politiques monétaires. Le fort accroissement des taux d'intérêt pénalise ainsi le coût de financement des investissements de la ville.

C. L'emploi reste favorable mais...

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages. **En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable** malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi donc à une hausse légère du taux de chômage.



Les indicateurs nationaux sont porteurs d'une légère reprise dans un contexte tendu et instable

La conjoncture internationale impacte à nouveau la fin de l'année 2023 et sans doute 2024

2024 marquera la limitation de l'inflation au niveau mondial

La zone Euro stagne

La France suit la même trajectoire avec :

Une croissance du PIB de 1 % en 2023 (+0,6 % prévu) et de 1 % pour 2024

Les taux d'intérêts en hausse à 3,66 % (chiffre OCDE)

Une inflation de 4,9 % en 2023 et estimée à +2,6 % pour 2024

Un taux de chômage proche de son niveau le plus bas depuis 40 ans mais qui tend à remonter

Loi de programmation des finances publiques (LPFP) et loi de finances 2024 (LF 24)

La loi de finances 2024 (LF 24) a été votée le 18 décembre 2023. Dans le même temps un second texte essentiel, la **loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023- 2027** a été débattu à l'Assemblée nationale (la précédente LPFP couvrait la période 2018-2022) puis voté le 29 décembre 2023. Cette LPFP est nécessaire pour assurer le respect des engagements de finances publiques, pour prolonger les mécanismes de correction en cas d'écart à la trajectoire de retour à l'équilibre et ainsi garantir la crédibilité de la France auprès de ses partenaires européens. Ce texte est également nécessaire pour définir une **trajectoire de référence** et des outils de gouvernance à même de renforcer le respect des règles budgétaires, en termes de déficit et de dette, et pour définir les moyens d'information, d'évaluation et de contrôle du Parlement. C'est ce texte qui prévoit **d'encadrer les dépenses de fonctionnement des collectivités locales**.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire liée au Covid. **Un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB est prévu d'ici 5 ans** (contre 5% de déficit en 2022 et en 2023).

Après une stabilisation à 5% en 2023, le déficit public serait ramené à 4,5% en 2024, à 4% en 2025 puis 3,4% en 2026 pour atteindre 2,9% en 2027.

Parallèlement, la dette publique serait relativement stable à 109.7% du PIB en 2023, 109.7% en 2024, 109.6% en 2025, 109.1% en 2026 avant de baisser à 108.1% en 2027.

Les priorités affichées de la Loi de Finances sont la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, les investissements pour préparer l'avenir et tout particulièrement la transition écologique.

La maîtrise de la dépense est également prioritaire en perspective d'une trajectoire de baisse du déficit pour atteindre un niveau inférieur à 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % du PIB en 2027.

Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, le gouvernement opte pour une **fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique et le renforcement de la lutte contre les fraudes**.

Les collectivités fortement mises à contribution

La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est envisagée sans contrainte, **par une baisse de leurs dépenses de fonctionnement** à inflation -0,5 %. En vue d'une baisse souhaitée des dépenses publiques, le Gouvernement a engagé en 2023 une démarche de renforcement du pilotage, du suivi et de l'examen de ces dépenses par la mise en œuvre de revues de dépenses évaluant la qualité de l'action publique. L'objectif est de générer des économies structurelles pour l'ensemble du secteur des administrations publiques, dont les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

La trajectoire d'évolution est la suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales*	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

Ainsi, pour dégager 0,4 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027, les dépenses des Administrations publiques locales* (APUL) doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période.

Trajectoire des APUL	2022	2023	2024	2025	2026	2027
En % PIB						
Dépenses	11,2	11,1	11,0	10,8	10,6	10,2
Recettes	11,2	10,8	10,7	10,7	10,6	10,6
Solde	0,0	-0,3	-0,3	-0,1	0,2	0,4

* Les APUL comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (CCAS, caisses des écoles, SDIS, collèges, lycées, chambres consulaires)

L'objectif d'évolution de la dette publique est, quant à lui, défini de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette publique (en points de PIB)	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	92,2	91,6	92,4	93,5	94,5	95,4
administrations publiques locales	9,3	9,0	8,9	8,8	8,3	7,6
administrations de sécurité sociale	10,2	9,1	8,4	7,4	6,3	5,1

Sous l'effet de ce contexte national et des décisions gouvernementales déjà prises, les collectivités territoriales devraient donc connaître en 2024 un « effet ciseaux » **mettant à mal leur capacité d'autofinancement**. Ce phénomène a été déjà constaté en 2023. En effet, leurs dépenses de fonctionnement augmenteraient sous le poids des charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) très fortement touchées par la hausse des prix, et des frais de personnel, alourdies notamment par la revalorisation du point d'indice. Deux postes en hausse de 9,4 % et de 5,1 %, respectivement, toutes collectivités confondues.

Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales

L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

L'objectif d'évolution correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point.

Or la progression des recettes serait dans l'ensemble insuffisante pour maintenir un niveau d'épargne équivalent à celui des années précédentes. Car le dynamisme des recettes fiscales assises sur les valeurs locatives, revalorisées de 7,1 %, serait contrebalancé par la forte baisse (autour de -20 %) des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en lien avec la dégradation du marché de l'immobilier, et le ralentissement de la dynamique de la TVA, après une année 2022 exceptionnelle.

Résultat, **leur épargne brute devrait diminuer de 9 %** : les départements subiraient une chute impressionnante de leur épargne brute de plus de 30 % (victime de la forte baisse des DMTO), **les communes verraient la leur baisser de manière relativement contenue (- 2,6 %, après s'être maintenue l'an passé)**, tout comme les régions (- 1,7 %).

À l'opposé, les intercommunalités verraient leur autofinancement légèrement progresser de 0,3 %.

S'agissant des communes, **ce sont les hausses des prix de l'énergie et de l'alimentaire qui les impacteraient sensiblement en 2023 avec une augmentation de 5,5 % de leurs dépenses de fonctionnement** tandis que leurs **recettes progresseraient moins rapidement, à hauteur de 4,3 %**.

En 2024, **les communes ne bénéficieront plus du dynamisme** constaté en 2023 sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, principal impôt communal (59 % des recettes fiscales), qui augmenterait de 9,4 % en raison d'une évolution des bases tirée par la revalorisation forfaitaire de 7,1 % et d'une hausse des taux de l'ordre de 2,6 % en moyenne nationale.

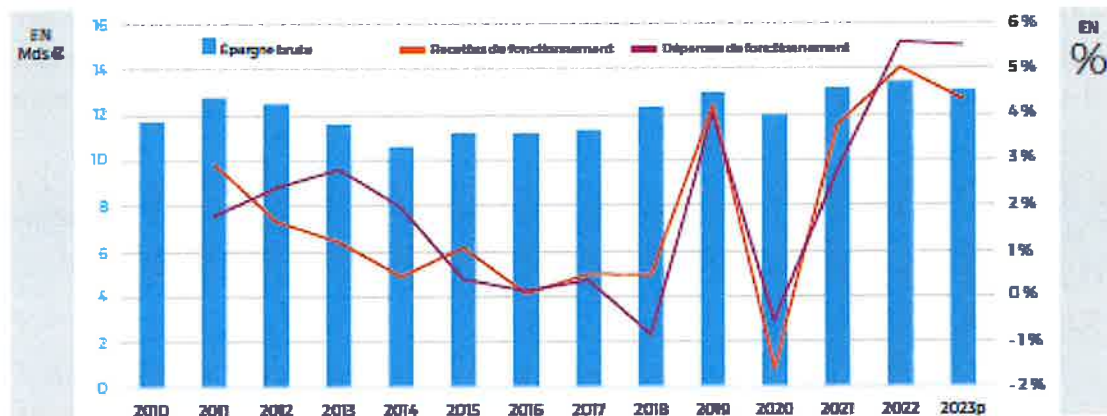
Les DMTO ne devraient pas retrouver immédiatement leur niveau de 2022, plombés par la crise immobilière.

En parallèle, la **forte hausse des prix actuelle devrait s'étaler** sur toute l'année 2024 même si les économistes et le Gouvernement tablent sur un ralentissement de l'inflation, laquelle devrait passer sous le seuil des 2 % au cours de l'année 2025.

Les dépenses de personnel devraient, elles aussi, progresser en 2024 du fait des mesures décidées au plan national. Ainsi, au 1er janvier 2024, tous les agents de la fonction publique se verront attribuer 5 points d'indice supplémentaires, soit environ 25 euros de plus par mois par agent. Le taux de la cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) sera réévalué d'un point.

Évolution de la section de fonctionnement des communes

© La Banque Postale



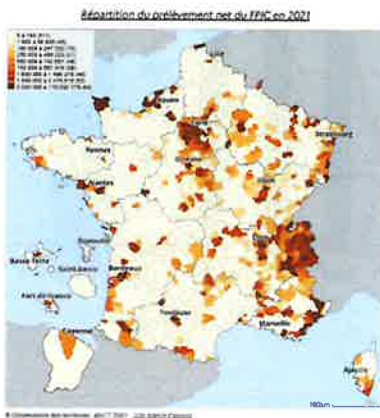
Source : balances comptables DGFIP, budgets principaux des communes

Dépenses en hausse, recettes peu dynamiques, la capacité d'autofinancement des collectivités sera, selon toute vraisemblance, à nouveau mise à mal en 2024.

Les annonces du 18/2/2024 sur un futur plan d'économie de 10 mds d'euros sur les ministères impactera sans doute les collectivités.

Le Département de la Haute-Savoie

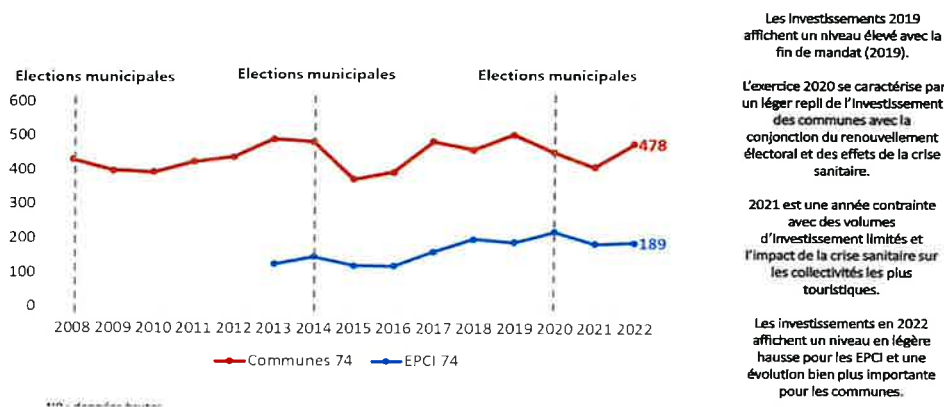
La Haute-Savoie est un département dynamique, économiquement et démographiquement. Ce dynamisme d'un point de vue financier pour les collectivités est à double tranchant : les ressources restent assez favorables mais la péréquation est importante et les contributions de l'Etat en baisse.



La contribution des communes de Haute-Savoie à la péréquation horizontale est forte du fait de cette santé favorable.

Les investissements des communes dans le département sont élevés (478 millions d'euros en 2022) et le taux d'endettement dans la fourchette basse des communes de France : 4.2 ans contre 4.9 ans en France.

L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN HAUTE-SAVOIE EN M€



L'épargne brute des communes est globalement en hausse dans le département (+1.8 % pour une moyenne supérieure à 10%) ce qui indique la bonne santé financière du bloc communal et ce, malgré l'inflation et les nouvelles compétences à porter.

En revanche, **les perspectives pour 2024 et 2025 sont pessimistes** du fait de la baisse des DMTO, de l'inflation et des dépenses de personnel. En matière de recettes, et malgré la perception de la TFB du département, les communes de Haute-Savoie ne bénéficieront pas d'une évolution très favorable des recettes en 2024 et 2025 comme dans d'autres départements.

Les dotations et concours de l'Etat, malgré la hausse annoncée est en réalité variable.

La hausse de la dotation forfaitaire de certaines communes est diminués par la baisse de la DSR ou de la DSU, et surtout la hausse de la péréquation horizontale. Le FPIC devrait encore augmenter de 5 % en 2024.

Les autres éléments financiers qui évoluent en Haute-Savoie significativement sont la DC RTP par une baisse de 1.2 %. Les bases fiscales, en Haute-Savoie devraient augmenter de 4 à 4.5 % dans le meilleur des cas.

En conclusion, les communes de Haute-Savoie ne sont plus aussi épargnées par les problématiques financières qui touchent toutes les collectivités. Les effets des hausses de prélèvement et de la stagnation des concours de l'Etat sur notre département marquent l'année 2023 et les prochaines.

Malgré cela leur situation financière est préservée au global grâce à une recette de TVA dynamique avec toutefois un risque d'une nouvelle détérioration en 2023-2024 compte tenu de la chute des droits de mutation et de la poursuite des effets de l'inflation (hausse points d'indice, dépenses énergétiques...).

Par ailleurs, et à l'instar des autres départements, les conditions de financement seront plus compliquées en 2024 pour les collectivités qui souhaitent avoir recours à l'emprunt long terme.

La situation et les orientations budgétaires de la Commune

I. En quelques mots

La population légale en vigueur à compter du 01 janvier 2024 est de **7.725 habitants** (contre 7.464 en 2023), soit une hausse de 3,49%.

A. Les charges de fonctionnement en hausse

Saint-Pierre en Faucigny, **forte d'une gestion saine et rigoureuse** depuis des dizaines d'années voit progressivement le poids des dépenses de fonctionnement s'alourdir pour plusieurs raisons :

- **Accroissement des dépenses obligatoires** et structurelles (taux d'incompressibilité des dépenses de 47 % du budget de fonctionnement) ;
- **La hausse des charges transférées** par l'Etat (nouvelles compétences, nouvelles normes, ...),
- Des **prélèvements obligatoires** qui évoluent de façon exponentielle (SRU notamment + 119 %)
- De l'inflation sur des postes majeurs tels que l'énergie et l'alimentaire
- Des **charges de personnel qui mécaniquement sont impactées** par les recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services (dispositif de recueil, Cohendier...) de la hausse du point d'indice, de la lutte contre la paupérisation dans les services publics, de l'augmentation du smic...
- Du **poids de la dette** qui va s'alourdir suite au dernier emprunt de 3 millions d'euros en 2023 pour le financement de l'école de Toisinges,

Toutefois, les **ratios communaux en la matière demeurent en dessous de la moyenne de la strate**, ce qui indique une nouvelle fois que le suivi de dépenses réelles de fonctionnement est réalisé avec rigueur.

B. Investissement : des projets qui voient le jour mais des marges de manœuvre réduites

Les investissements qui ont été lancés en 2023 et/ou seront réalisés à partir de 2024 sont importants. Ce qui marque une nouvelle fois le dynamisme de la commune.

2024 sera marqué par :

- **La fin du chantier et l'ouverture du parc et de la villa Cohendier**
- **Le lancement des travaux du groupe scolaire de Toisinges**

Le tableau pluriannuel des dépenses d'investissement mis en œuvre dès 2021 pour lisser ces grands investissements joue parfaitement son rôle (*pour mémoire : montant total Cohendier 5.435 millions d'euros, montant total Toisinges 14 millions d'euros*). Les soldes des paiements des travaux du Parc Cohendier seront réalisés fin 2024. Les premiers versements de la phase travaux du groupe scolaire de Toisinges seront versés à partir de l'automne 2024 (environ 1.5 millions d'euros).

En terme de dépenses d'investissement, on peut estimer en 2024 la capacité financière de la commune aux environs de **8 250 000 euros**.

Sont programmés plus de **7 000 000 euros** d'équipements, tenant compte du remboursement du capital de la dette (230 000 euros), Toisinges, Cohendier et des crédits reportés. A noter que les écritures comptables et les décomptes définitifs du SYANE représentent 1 M€.

Au final, seuls 1.2 millions d'euros seront répartis sur les autres dépenses d'investissement en 2024.

L'investissement cette année sera donc très important. **Les choix à réaliser sur les autres travaux devront être judicieux et tenir compte avec rigueur de l'enveloppe restante.**

En terme de recettes d'investissement, le fonds de compensation de la TVA, les subventions éventuelles de l'Etat, du département et de la région, étant décalées dans le temps, les recettes réelles d'investissement seront faibles en 2024, mais tendront à augmenter sur les années suivantes.

Dépenses en hausse, recettes qui stagnent : une année 2024 durant laquelle les dépenses devront être suivies avec attention et rigueur en faisant des choix stratégiques et conjoncturels forts autant en fonctionnement qu'en investissement.

II. Analyse financière 2023

Afin d'éclairer le débat, il est proposé de porter un regard sur l'évolution budgétaire de la commune au travers d'une rétrospective de l'exécution des 5 derniers exercices budgétaires jointe en **ANNEXE1**.

- **Les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)** ont été en augmentation de 2.1 % entre 2022 et 2023 et sont en hausse de 8.8 % sur la période de 5 ans, malgré la poursuite de la baisse de la DGF, compensée par la hausse de la DSR.
- **Les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)** ont, quant à elles, augmenté de 3.9%, dont près de 5.7 % pour les charges à caractère général. Sur la période de 5 ans, cela donne une évolution de +11,1%. Par ailleurs, Les atténuations de produits (FPIC et SRU) sont en hausse de 10,8%.

Les charges de personnel ont augmenté de 0.9% entre 2022 et 2023, ce qui représente +14,2% en 5 ans, mais le ratio global reste inférieur à la moyenne de la strate qui est de 57,1% contre 47 % pour St Pierre.

- En tenant compte d'un **résultat de fonctionnement** de 679 478,13 € et du résultat antérieur reporté, à nouveau, d'environ 2 200 000 € en 2023, le solde d'exécution de serait de 2 879 478.13 € soit en baisse de 4.8 %.
- **Les Dépenses Réelles d'Investissement (DRI)** ont augmenté de 13.9% par rapport à l'an dernier, du fait notamment de la réalisation des travaux et du lancement des marchés d'ampleur qui concentrent sur plusieurs années les capacités d'investissement (Cohendier et Toisinges). Les restes à réaliser en fin d'année représentent 3.300.095.55 €.
- **Les Recettes Réelles d'Investissement (RRI)** ont baissé en 2023 de 7.7 % par rapport à 2022, soit une baisse en 5 ans de 6.7 %. Des travaux majeurs (Cohendier, études Toisinges) sont en cours ou à venir et les subventions et FCTVA seront versés en 2024 et 2025. Les restes à réaliser s'élèvent à 3 366 200 € compte tenu de l'emprunt qui sera encaissé en 2024.

Le résultat de la section d'investissement devrait être déficitaire d'environ 30 513 € (bénéficiaire de 867 000 € en 2022) avec comme principale raison la baisse du résultat d'investissement (-897 734 €). A noter par ailleurs la baisse de 70 000 € de la taxe d'aménagement lié à la réduction du nombre de construction en 2023 par rapport à 2022.

Le résultat d'ensemble (résultat de fonctionnement – besoin de financement) est positif à hauteur de 2 047 847 € (en hausse de 1.4 %).

La dette et l'encours de la dette :

Saint-Pierre en Faucigny est une commune à faible endettement. L'encours de la dette est de 2 216 251,30 € au 31/12/2023, soit une diminution de 7.2 %. La capacité de désendettement est de 1.96 années, ce qui place la commune dans une situation favorable pour absorber l'emprunt de 3 000 000 € contracté pour la construction de l'école de Toisinges.

L'annuité de la dette par habitant est de 27.15 euros.

L'encours de la dette par habitant est de 297 € (en 2023) et sera de 645 € (797 € pour les communes de la même strate) à partir de 2024 avec une capacité de désendettement à 3.9 années.

Taux d'épargne brut :

Le taux d'épargne brut de la commune est le rapport entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Il représente la part des RRF non mobilisées pour couvrir les DRF. C'est un élément important dans l'analyse financière de la collectivité.

St Pierre avec un taux de 14.01 % est plutôt vertueux en la matière malgré une baisse de 9 % entre 2022 et 2023. La moyenne des communes de Haute-Savoie se situe autour de 16 %.

Capacité d'autofinancement nette :

La CAF nette 2023 s'élève à 956 198.48 € soit **en baisse de 8.4 %**. Sur la période 2019 – 2023 on note une baisse globale de 7.5 %. Les dépenses réelles de fonctionnement et notamment les charges à caractère général sont à l'origine de cette diminution de la CAF. **C'est la première fois en 10 ans que la CAF nette passe sous la barre symbolique du million d'euros.**

Fiscalité :

Les taux d'imposition « ménages » de la commune n'ont pas évolué depuis de nombreuses années (pour mémoire : TFPB 17.98 %, TFPNB 33.59 %, TH 9.09 %).

Les communes ont un faible pouvoir de taux depuis les modifications fiscales de ces dernières années. Les Taxes Foncières sur le patrimoine bâti et non bâti sont les seules dorénavant qui peuvent être modulées par les communes. La **TH sur les résidences principales** quant à elle n'existe plus dans sa forme classique (remplacée par un coefficient correcteur). Seule l'instauration d'une majoration par le conseil municipal (St Pierre est éligible depuis cette année) de la **taxe habitation sur les résidences**

secondaires (THRS) pourrait être mise en place par la commune pour bénéficier d'un revenu fiscal supplémentaire (64 habitations concernées à St Pierre).

En 2023, ces impôts représentaient 1 940 958 €, soit près de 9.5 % de plus qu'en 2022. Les bases d'imposition ayant augmenté de 6.81 %. Elles devraient se stabiliser en 2024 (attente des bases fiscales).

Concours de l'Etat :

Les concours de l'Etat (ou dotations) stagnent et cette situation devrait se poursuivre en 2024 (cf. Loi de Finances). Le Dispositif de recueil obtenu par la commune crée une ligne de recette supplémentaire de 9 000 €. La baisse attendue de la DGF sera, semble-t-il, compensée par une hausse de la DSR (attente des notifications finales).

En 2023, la DGF s'élevait à 253 496 € (dont Dotation forfaitaire 143 616 € et DSR 109 880 €).

Autres recettes :

La dotation de la CCPR est stable, les remboursements de frais de la CCPR pour couvrir les charges de fonctionnement des cantines et des écoles vont évoluer pour prendre en compte l'inflation et la surface supplémentaire de l'école Lacrose.

III. La section de fonctionnement

3.1 Des dépenses en hausse...

a. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel vont augmenter avec la hausse du point d'indice sur une année pleine, l'augmentation du nombre de points d'indice attribués à chaque agent au 1^{er} janvier 2024, la mise en œuvre de l'indemnité de résidence, la hausse du SMIC et les éléments financiers décidés par le conseil municipal : mise en place de la prime pouvoir d'achat, revalorisation du RIFSEEP. Au total **160 000 euros** doivent être ajoutés aux charges de personnels auxquels il conviendra de prévoir les évolutions de grade et d'échelon (GVT : glissement vieillesse technicité).

Enfin, le nombre de postes actuellement ou bientôt ouverts à candidature (police municipale, jeunesse, pôle ressources, Cohendier) vont impacter les charges de fonctionnement 2024.

b. L'inflation marque les autres postes de dépenses de la commune

On note une hausse directe liée à celle-ci. A titre d'exemple, 13 000 euros de plus sur les commandes de repas pour les restaurants scolaires (hausse de 8.5 % en juin) et 140 000 euros sur les charges d'énergie (cf plus bas) entre 2022 et 2023.

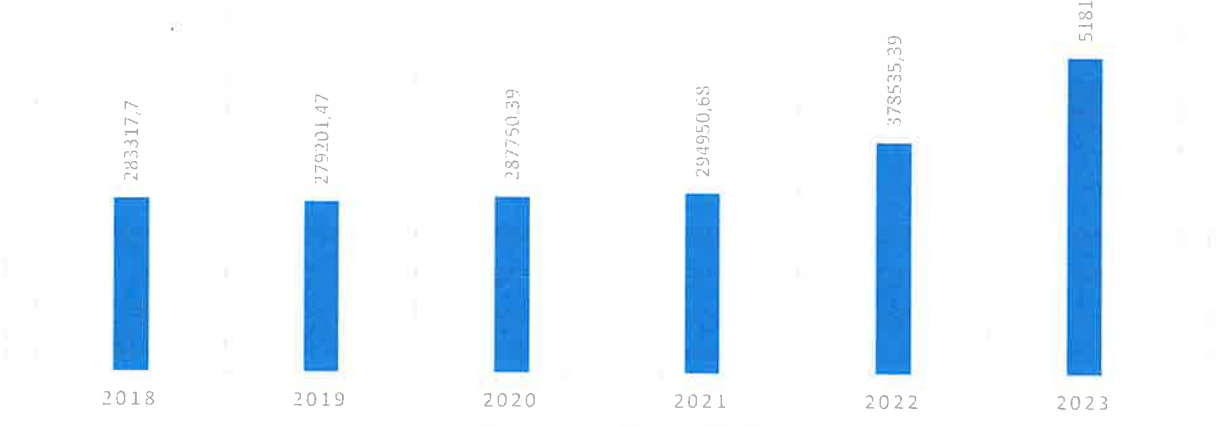
Il est à noter que 2024 verra les marchés « restauration scolaire » et « ménages » lancés ou relancés. Deux postes de dépenses importants dans le budget de fonctionnement qui risquent de présenter des coûts en forte augmentation (+ 10 % attendus).

Une nouvelle entreprise est titulaire du marché « chauffage » depuis le 1/1/24.

c. Zoom sur les charges énergétiques

Le poste ENERGIE ELECTRICITE (60612) est devenu, du fait de l'inflation énergétique, **le deuxième poste** de dépense de fonctionnement de la commune en 2023. **La hausse constatée est de 85 %** entre 2019 et 2023. Cette augmentation devrait encore évoluer à la hausse en 2024.

EVOLUTIONS DES COÛTS D'ÉNERGIE (GAZ ET ÉLECTRICITÉ)



L'évolution des coûts de l'électricité a, par ailleurs, eu comme incidence positive une baisse de la consommation des ménages et des entreprises. Cette baisse est bénéfique sur la consommation globale, notamment pour le passage des pics de consommation redoutés, mais a un effet de bord pour les finances de la commune. La taxe sur la production énergétique baisse en 2023 par rapport à 2022.

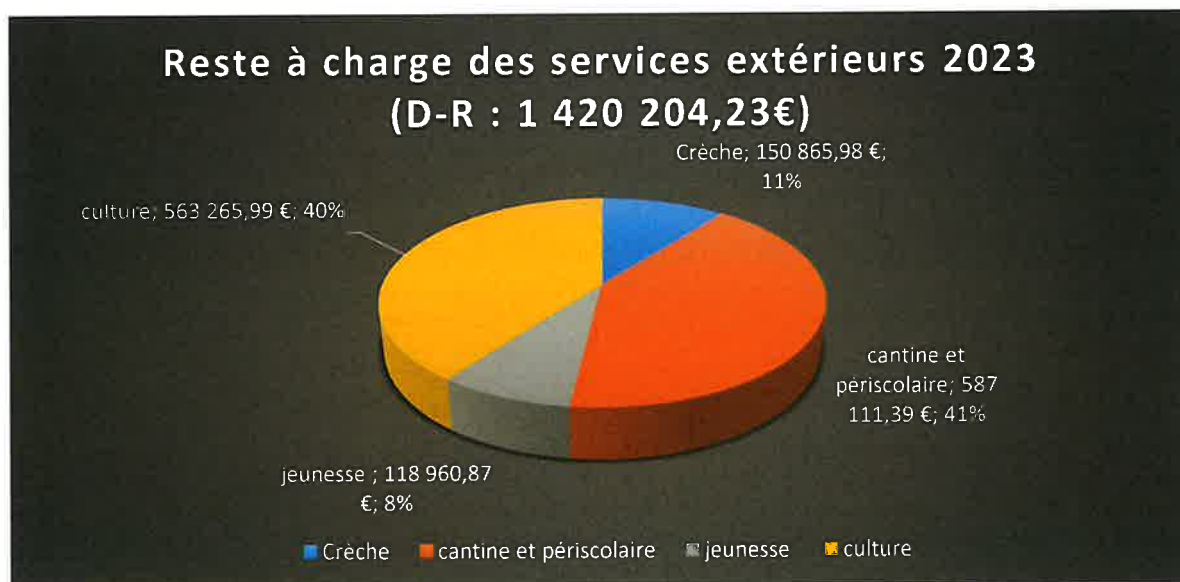
On suppose que les efforts vont se poursuivre du fait notamment de la fin du bouclier tarifaire, donc une baisse des recettes encore possible.

d. Zoom sur les dépenses des services extérieurs

La commune est largement investie dans les services qui touchent directement les usagers. La branche famille et la culture (manifestations, harmonie, foire, médiathèque) figurent parmi les principaux postes de dépenses de fonctionnement. En 2023, la commune a dépensé plus de 2.502 millions d'euros sur ces postes soit 34% de ses dépenses de fonctionnement.

Entre 2022 et 2023, la hausse des coûts des services extérieurs de la branche famille (crèche, périsco, cantine, jeunesse) est de 3 %.

Le reste à charge de la commune correspond, pour chaque service au rapport entre les dépenses engagées et les recettes perçues soit au total : 1 420 204 €.



e. Zoom sur la politique culturelle

La politique culturelle de la commune s'organise autour de 4 outils majeurs : médiathèque, festivités, harmonie et de la future ouverture de la villa Cohendier.

Les festivités et manifestations culturelles 2023 représentent un coût global de **186 018 €** répartis entre les charges des événements (hors foire) 105 597 €, et 80 421 € de charges de personnel (1.75 ETP). Chargée de mission culture + ½ festivités + ¼ com.

Le budget prévisionnel 2024 pourrait s'élever à **229 137 €**, soit en augmentation de **23.18 %** entre 2023 et 2024.

Foire de printemps

Le budget alloué à la foire de printemps est de 33 605,58 €. Pour 2024, une stabilisation du prix est prévue à **33 000 €**.

Médiathèque

Les charges de fonctionnement de la médiathèque sont calculées à hauteur de **247 428 €**, pour une recette de **14 969.69 €** (atténuations de charges de personnel comprises).

Harmonie

La convention qui lie la commune à l'harmonie et l'école de musique porte sur une subvention de 70 000 €.

Cohendier

Le coût de fonctionnement estimé de la Villa Cohendier (cf. plus bas) est de **294 864 €** pour une année pleine.

Budget culture

L'évolution du budget manifestations culturelles 2019-2023, hors charges de personnel et foire de printemps est de **47.34 %**. (71 665.61 € contre 105 597.76 € en 2023).

Le budget affecté à la politique culturelle de la commune s'élèvera en 2024 à **715 127 €** (en tenant compte d'un fonctionnement de 5 mois/12 pour Cohendier – 122 860 €), puis **887 131 €** à partir de 2025 (Cohendier en année pleine et stabilisation des autres charges).

Poste	Année 2022	Année 2023	Prévisionnel 2024
Médiathèque (fonctionnement + salaires)	276 100 €	247 800 €	260 190 € (+ 5%)
Harmonie Municipale	70 000 €	70 000 €	70 000 €
Charges de personnel (2 etp)	71 689 €	80 421 €	101 132 € (+ 5%)
Manifestations culturelles y/c foire	160 621 €	134 513 €	160 945 €
Fonctionnement Cohendier (5/12eme)			122 860 € (5/12 de 294 864 € pour 12/12)
TOTAL	578 410 €	548 630 €	715 127 €

f. Zoom coûts de fonctionnement Cohendier

Postes	Détails	Coûts
RH	3 postes (2 C et 1 A + saisonniers)	150 000 €
Promotion	Com, habillement, réseaux...	32 160 €
Fonctionnement Scénographique	Charges Entretien	29 800 €
	Amort annuel	43 000 €
Ménage		24 000 €
Energie	Électricité, eau chaude sanitaire, chauffage	15 904 €
Coûts de fonctionnement totaux par an		294 864 €

g. Zoom sur le prélèvement SRU

La mise en carence de Logements Locatifs Sociaux de la commune impacte les dépenses de fonctionnement et notamment le prélèvement SRU qui passe de 56 750 € en 2022, 98000 € en 2023 à **188 046 € à partir de 2024.**

Les 119 % d'augmentation signifiées par l'Etat pénalisent le manque de logement sociaux. Les mécanismes de déduction de ce prélèvement sont limités et en cours d'études pour les années suivantes.

3.2 Les dépenses impactent fortement les projections 2024

Au regard de la LPFP 2023-2027 : les dépenses réelles de fonctionnement ne doivent pas augmenter de plus de 2% en 2024 (puis 1.5 % en 2025, 1.3 % en 2026 et 2027). A noter que la marge était de 3.9 % en 2023 par rapport à 2022.

Cependant, la hausse des charges dont les charges de personnel (+8 %), l'énergie (+10%), les prélèvements SRU (+119 %) ou encore la charge de l'emprunt (+ 45.2%) vont augmenter mécaniquement et structurellement le montant des dépenses réelles de fonctionnement.

Il conviendra donc d'accroître la **rigueur sur ces dépenses obligatoires.**

Plusieurs pistes ont débuté ou sont possibles afin d'endiguer l'inflation des coûts de fonctionnement, et donc respecter les obligations de l'Etat :

- Maintien des consignes de chauffage au niveau actuel, avec période de mise en service réduite (selon les températures réelles de novembre à avril par ex.)
- Passages des sociétés de ménages dans les écoles et la mairie réduites (sanitaires et poubelles tous les jours, mais seules deux gros ménages dans la semaine au lieu de 4),
- Lutte contre le gaspillage alimentaire notamment par une gestion anticipée des commandes, (à inscrire dans le prochain cahier des charges)
- Non augmentation voire réduction du nombre de festivités,
- Contrôle des marchés et contrat d'entretien / maintenance,
- Rationalisation de l'entretien voirie – espaces verts par les prestataires,
- Optimisation des dépenses d'achat de fournitures et notamment informatiques,
- Remise en concurrence des fournisseurs pour chaque achat,

...

Par ailleurs, il conviendrait de travailler **sur la hausse des recettes de fonctionnement** pour réduire le reste à charge de la commune. Pour cela plusieurs pistes sont imaginables ou en cours :

- Hausse des prix des services extérieurs en répercutant les augmentations imposées par le fournisseurs Letzroy dès septembre 2023 (cantine 3%, crèche 12%, goûters 14%),

- Tarifications de certains événements culturels : théâtre, concert d'automne, Musicales (en cours d'étude),
- Actualisation des remboursements des charges par la CCPR sur les écoles GL et Toisinges et restaurants scolaires (+ 30 000 euros – en cours),
- ...

Une question se pose également de décider ou non d'augmenter les taux de fiscalité directe. Actuellement de 17,98 % pour la TFPB, 33,59 % pour la TFPNB et 9,09 % pour la TH, ils n'ont pas varié depuis 1998.

2% est le pourcentage de hausse de la section fonctionnement à ne pas dépasser en 2024.

Le suivi rigoureux des dépenses de fonctionnement à St Pierre doit absorber les dépenses supplémentaires, imposées, conjoncturelles ou structurelles.

Il convient cependant en 2024 de maintenir la rigueur et de chercher des leviers en faveur de la réduction des dépenses de fonctionnement pour continuer à mettre en œuvre un service public de qualité. **Donc diminuer les charges de fonctionnement non obligatoires et augmenter les recettes.**

IV. Une section d'investissement qui nécessite des choix importants

Comme vu plus haut, l'année 2024 sera marquée par la fin du chantier de Cohendier et le début de celui de l'école de Toisinges. Ces grands investissements décidés en début de mandat se concrétisent.

Ces dépenses d'équipements majeurs et durables impactent la capacité d'investissement pour les autres travaux et achats pour cette année. Le report des recettes, liées à ces travaux, à 2025 et années suivantes limitent les autres investissements à 1.2 millions d'euros.

La commission Travaux a réalisé, un travail sur les équipements et investissements à prévoir durant cette année. **Il conviendra de faire des choix importants** afin de rester dans l'enveloppe prévisionnelle contrainte.

Projets à financer ou à engager ou en phase d'études

- La commission travaux a identifié pour **1 351 921 euros** de dépenses en 2024 répartis comme suit :
 - Achat terrains Raphoz et préemption rue des plantées : 120 000 euros
 - Bâtiments : 241 567 €
 - Terrain de Foot : 89 283 €

- Voirie : 496 896 € ;
 - Aménagements – matériels – mobilier : 33 000 € ;
 - Enfouissement des mâts d'éclairage à Passeirier et installation de mâts sur la piste chemin des écoliers : 371 174 €
- De plus la couverture de la passerelle SNCF sera financée en 2024 (169 000 euros) à la charge de la commune.
 - Le budget participatif s'élève à 20 000 euros.
 - L'acquisition de terrains reste une priorité de la commune car elle permet les investissements à moyen voire long terme (ex. projet SP Centre et EHPAD).
 - Des réflexions sur l'agrandissement de la mairie devront également être lancés, tout comme la suite éventuelle des études sur la vidéoprotection,
 - Les soldes des opérations SYANE doivent être réalisées (93 000 euros),
 - Enfin, les études en vue de la création de la Halle du centre devront débiter pour ne pas retarder le projet Centre 2025 (100 000 euros) seront décalées à 2025.
 - La recette de la vente des terrains du centre doit combler provisoirement les dépenses de l'école de Toisinges. Ce retard impacte le tableau pluriannuel des investissements.

A ce jour et hors acquisitions de terrains (autres que les terrains « Raphoz » et « rue des plantées »), la section investissements, avec les propositions de la commission, se trouverait **en déséquilibre de 543 000 €**.

Il conviendra donc de réduire les dépenses d'investissement (hors Toisinges et Cohendier) en faisant les choix de :

- Réaliser les projets proposés par la commission jusqu'à hauteur de 1.2 millions d'euros maximum **mais sans aucune marge de manœuvre**.
- Réduire les projets d'équipement pour **préserver une capacité d'investissement** qui permettrait de couvrir les projets « exceptionnels » (achat de terrains stratégiques, terrains pour voies douces, pannes sur équipements, urgences, ...).

Conclusion générale

La situation financière de la commune est saine.

Cependant, la conjoncture et les efforts contraints par l'Etat, l'inflation... l'oblige à avoir une rigueur accrue sur les dépenses et les recettes de fonctionnement, pour lui permettre de ne pas perdre voire, conserver des capacités d'investissement intéressantes, tout en gardant la qualité de service qui fait son ADN.